

PLAN LOCAL D'URBANISME



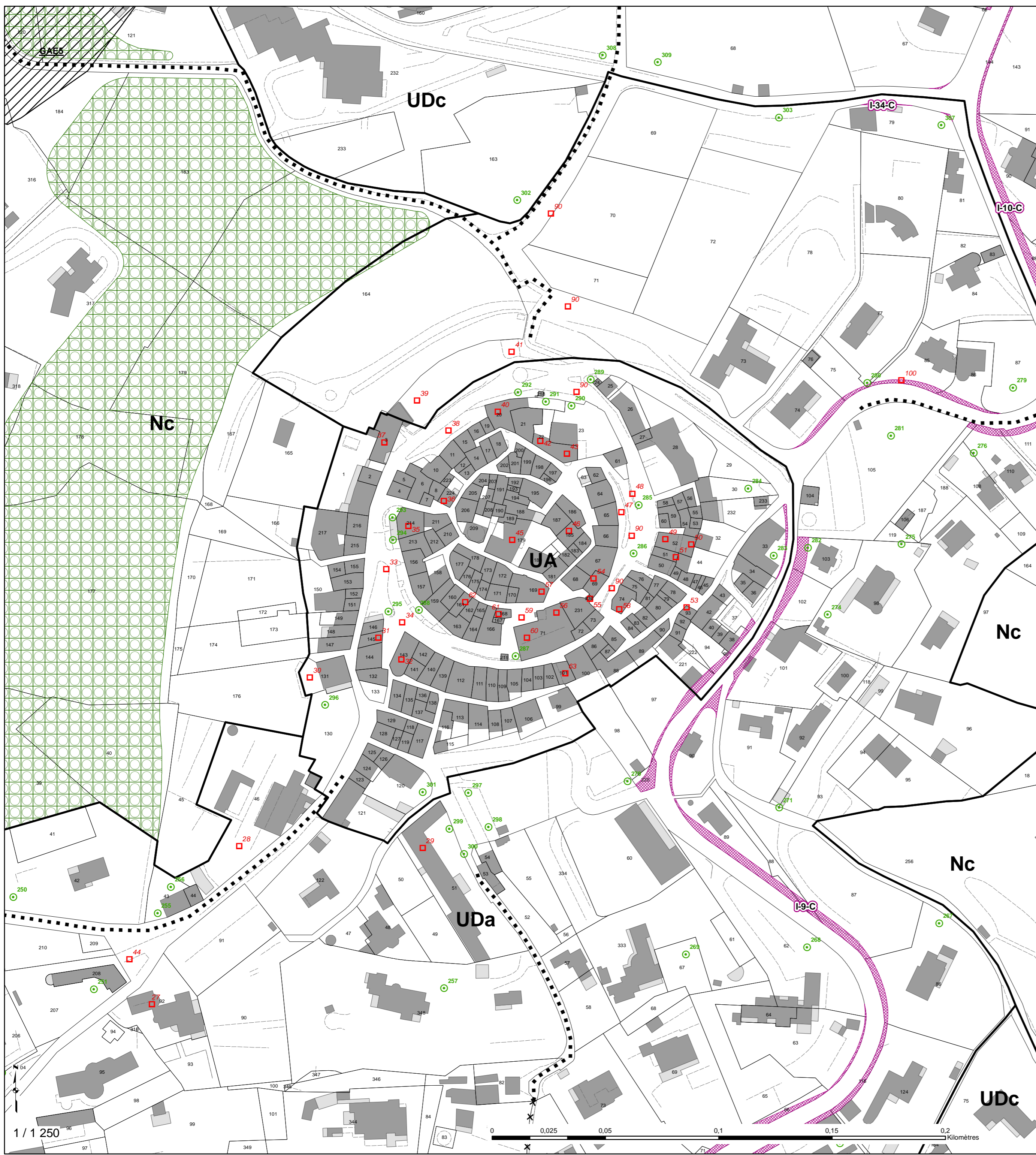
PLAN DE ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES 5c Village Echelle 1/1250

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010
Révision simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
Modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014 Modification n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2015 Modification n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 Modification n° 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
Modification simplifiée n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017



Origine DGFIP Cadastre© Droits de l'Etat réservés© 2016

- Arbres et entités remarquables classés
- Eléments patrimoniaux à protéger
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers à conserver
- Marges de recul
- Limite de zones
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés voirie
- Emplacements réservés espaces verts
- Emplacements réservés équipement de superstructure
- Servitude de Mixité Sociale - art.123-2 b
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré



1 / 1 250

0 0,025 0,05 0,1 0,15 0,2 Kilomètres